

# REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

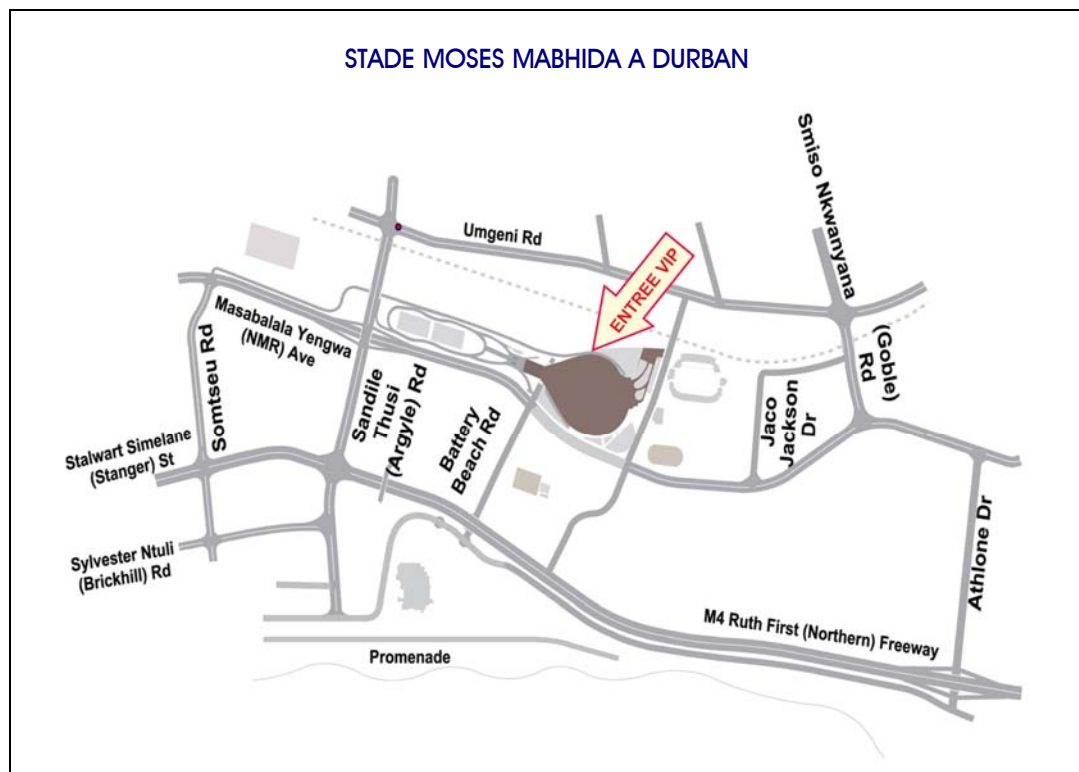
Durban, 5 décembre 2011

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Date et lieu

1. La Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17/CMP7) de Durban se tiendra le lundi 5 décembre 2011, au stade Moses Mabhida :

Kings Park Sporting Precinct  
Durban, Afrique du Sud  
Tél. : +27 31 582 8222  
Fax : +27 86 531 4812  
Site web : <http://www.mosesmabhidastadium.co.za>



2. Le stade Moses Mabhida est l'une des attractions touristiques les plus connues de Durban. Il est facilement accessible par les transports publics, en taxi ou en voiture depuis le lieu principal de la Conférence des Nations Unies (International Convention Centre and Durban Exhibition Centre), ainsi que de la majorité des hôtels où seront logés les délégués. Pour accéder au lieu de la Réunion parlementaire, les délégués devront passer par l'entrée VIP, sur la face nord du stade.

3. Le Parlement sud-africain envisage de mettre en place un service de navettes pour assurer le transport des délégués parlementaires entre les hôtels et le stade Moses Mabhida, avant et après la Réunion. Les informations correspondantes seront publiées sur le site web de l'UIP à l'approche de la date de la Réunion.

### **Participation, inscription, liste des délégués**

4. La Réunion parlementaire est ouverte à tous les parlementaires qui seront sur place au moment de la COP17/CMP7. L'inscription des délégués sera assurée par le Secrétariat de l'UIP. Tous les délégués sont priés de renvoyer leur formulaire d'inscription dûment rempli au Secrétariat de l'UIP d'ici au **15 novembre**. Ce formulaire est également disponible sous forme électronique (<http://www.ipu.org/splz-f/cop17/registration.pdf>).

5. Les participants à la Réunion parlementaire devront être accrédités auprès de la Conférence des Nations Unies et être en possession d'un badge de la Conférence. Ce badge leur donnera également accès à la Réunion parlementaire. Toutefois, si pour une raison ou une autre, un délégué n'était pas en possession du badge COP17/CMP7, le bureau d'inscription de l'UIP se trouvant au stade Moses Mabhida pourrait lui délivrer à titre exceptionnel un badge d'accès à la Réunion parlementaire, valable pour une journée. Il convient de noter que ce badge ne permettra pas d'accéder à la COP17/CMP7. Tous les participants qui n'auraient pas de badge de la Conférence sont priés de l'indiquer à l'avance au Secrétariat de l'UIP, sur leur formulaire d'inscription.

6. L'UIP et le Parlement de l'Afrique du Sud **ne pourront obtenir les accréditations à la COP17/CMP7 et ne pourront intercéder en faveur des demandeurs de visa** d'entrée en Afrique du Sud. Il appartient à chaque délégation de s'occuper individuellement de ces questions, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la Conférence.

7. Etant donné la capacité limitée de la salle de réunion, les délégations parlementaires ne devront pas compter plus de trois personnes. Les délégations des observateurs seront limitées à deux personnes. En outre, les parlements sont invités à s'efforcer de former des délégations mixtes.

8. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la Réunion. Cette liste sera établie sur la base des confirmations qu'aura reçues le Secrétariat de l'UIP au 30 novembre. Les délégations sont priées d'indiquer tout changement à la liste provisoire directement au bureau d'inscription de l'UIP. Une liste révisée sera publiée sur le site web de l'UIP après la Réunion.

### **Programme, modalités de travail**

9. La Réunion s'articulera autour de deux séances : l'une de 10 à 13 heures et l'autre de 15 à 18 heures. Les deux séances de travail feront suite à la cérémonie inaugurale. Un déjeuner sera proposé aux participants dans l'une des salles de réception du stade Moses Mabhida, à 13 heures. De même, à la clôture de la Réunion, un cocktail sera offert par le pays hôte. Le programme détaillé de la Réunion sera publié sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/cop17.htm>) à l'approche de la réunion et distribué aux Parlements.

10. Tous les points inscrits à l'ordre du jour seront examinés en plénière. La Réunion comprendra une série de réunions-débat et de présentations auxquelles prendront part des experts de renommée internationale et des représentants de l'ONU et autres instances. Cette réunion se veut aussi interactive que possible et il importe que les participants évitent de donner lecture de déclarations. Ils sont au contraire invités à poser des questions et à participer au débat en faisant des déclarations courtes et des suggestions. Il ne sera pas établi de liste officielle des orateurs à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera laissé à l'appréciation de la Présidence.

### **Eventuel document final**

11. Avant la Réunion parlementaire de Durban, l'UIP organisera une vaste consultation sur le projet de document final. Ce document dont l'avant-projet sera établi par le Parlement de l'Afrique du Sud devrait prendre la forme d'une déclaration politique succincte adressée aux gouvernements et aux parlements. Son contenu et sa forme seront de nature à en faciliter l'adoption par tous les participants à la Réunion parlementaire de Durban sans avoir à procéder à une réécriture ou à un vote.

12. L'UIP publiera le projet initial de document final en anglais et en français avant sa 125<sup>ème</sup> Assemblée (Berne, 16-19 octobre 2011) et mettra à profit les mécanismes consultatifs de l'Assemblée pour recueillir des commentaires et observations. Une version révisée sera ensuite publiée sur le site web de l'Organisation pour amendement dès après l'Assemblée. Les parlements auront jusqu'au 15 novembre pour soumettre leurs amendements, après quoi l'UIP finalisera le document qu'elle publiera sur son site web le 25 novembre. Aucun nouvel amendement de fond ne sera accepté après cette date.

13. Le projet final sera présenté à la séance de clôture de la Réunion parlementaire de Durban, pour adoption par consensus.

14. Afin de faciliter les négociations sur le projet de document final, les Parlements Membres de l'UIP sont invités à transmettre à l'UIP des documents d'information succincts exposant leur point de vue et leurs propositions d'action parlementaire sur les changements climatiques. Ces documents d'information seront publiés sur le site web de l'UIP avant la Réunion et mis à disposition dans la salle de réunion.

### Langues

15. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol et français. La documentation officielle de la Réunion sera disponible uniquement en anglais et français.

### Documents

16. Seuls les documents officiels de la Réunion seront distribués dans la salle de réunion.

17. Les délégués qui souhaiteraient distribuer leurs propres documents ou autres supports en lien avec la teneur de la Réunion trouveront une table prévue à cet effet vers l'entrée de la salle.

### Hôtels

18. Au moment de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la capacité hôtelière de Durban sera soumise à une forte demande et les chambres ne pourront être réservées que par l'intermédiaire du Comité d'organisation du pays hôte (<http://cop17.thompsonsafrika.travel/>). Aussi l'UIP et le Parlement de l'Afrique du Sud **ne peuvent-ils s'occuper des réservations à Durban**. Les délégués parlementaires sont invités à s'adresser au service de réservation des hôtels de la COP17/CMP7.

### Demandes d'informations complémentaires

19. Les demandes d'informations complémentaires concernant la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Durban, devront être adressées à :

Union interparlementaire  
Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève  
Suisse  
Tél. : +4122 919 41 50  
Fax : +4122 919 41 60  
Courriel : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)